

66ème Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2020

Présidente d'Honneur

S.M. La Reine Sofia D'Espagne

Présidente Fondatrice

Maria Canals

Présidente

Mariona Carulla Font

Directeur Artistique

Carlos Cebro

Directeur

Jordi Vivancos I Farràs

Secrétariat

Montse Roig I Losantos

Concurs Internacional de Música

Maria Canals de Barcelona

Palau de la Música Catalana

C/Palau de la Música, 4-6

08003 Barcelone (Catalogne - Espagne)

T 93 295 72 51

www.mariacanal.cat

info@mariacanal.cat

Entité déclarée d'utilité publique

Membre de la "Fédération Mondiale
des Concours Internationaux de Musique"

Membre de la
"Alink-Argerich Foundation"

Importante

En cas de doute ou de litige, seul **le texte de ce règlement en espagnol** sera valable. Ce règlement est également disponible en catalan, en anglais et en espagnol sur le site Web du Concours www.mariacanal.cat. Le formulaire d'inscription et le formulaire du programme du Concours sont aussi disponibles sur le site Web.

CALENDRIER DU CONOURS

Barcelone, du 21 mars au 2 avril 2020

Date limite d'inscription: mardi 10 décembre 2019

10 décembre 2019

Inscription

Date limite pour l'inscription en ligne

20 janvier 2020

Présélection

Date limite de la notification
d'acceptation des concurrents

21 mars 2020 à 8 h 30

Convocation des concurrents

du 22 au 25 mars 2020

Première épreuve éliminatoire

26 et 27 mars 2020

Deuxième épreuve éliminatoire

29 mars 2020

Demi-finale

du 26 au 29 mars 2020

OFF Concours

*Possibles récitals des
concurrents éliminés*

1 avril 2020 à 20 h

Épreuve finale avec orchestre

2 avril 2020 à 18 h

Cérémonie de clôture et remise des Prix

ADMISSION DES CONCURRENTS

1) Le concours est adressé aux jeunes pianistes de tous les pays.

2) Limite d'âge au 1er janvier 2020:
17 ans au minimum et 28 ans au maximum

3) Les concurrents ayant participé aux éditions précédentes du Concours Maria Canals peuvent se présenter au nouveau, à moins qu'ils n'aient déjà obtenu le premier prix dans la même catégorie.

4) Inscription :

Tout le processus devra se faire en ligne sur le site Web: www.mariacanal.cat/inscription. Il faut envoyer aussi en ligne la documentation suivante:

- a) Carte d'identité ou photocopie du passeport
- b) Un curriculum vitae détaillé.
- c) Anciens et actuels professeurs.
- d) Les concurrents peuvent mettre en ligne un enregistrement récent réalisé avec une caméra fixe et sans postproduction (enregistrement d'une durée maximale de 20 minutes), **comprenant une œuvre au choix et un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven. Sans la sonate de Beethoven, le choix se fera uniquement par CV.** Le lien vers la chaîne Youtube ou autre plateforme digitale de partage de vidéos du concurrent devra être envoyé par le formulaire d'inscription. Le Concours n'est pas responsable des problèmes techniques éventuels de l'accès à ces plateformes.
- e) Une photo récente (format JPG).
- f) Le formulaire du programme à exécuter complété.

Les aspirants qui ont été finalistes lauréats dans un des concours faisant partie de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique sont acceptés pour participer directement à la première épreuve. Ils doivent néanmoins remplir le formulaire d'inscription en ligne et envoyer le document justifiant l'obtention du prix.

Autrement, les candidats devront passer par

le processus de présélection, comme les autres inscrits.

L'inscription doit être envoyée en ligne au plus tard le lundi 10 décembre 2019.

Le candidat ne peut en aucun cas modifier son programme après avoir finalisé son inscription. Seul le Directeur Artistique peut exiger des modifications, une fois le processus de sélection finalisé.

5) Présélection :

En principe, le nombre de concurrents pouvant participer au concours n'est pas limité.

La présélection est effectuée par une commission présidée par le Directeur Artistique. La confirmation de l'acceptation ou non des candidats pouvant participer au concours sera communiquée au fur et à mesure des décisions de la commission et au plus tard le 20 janvier 2020.

6) Les concurrents sélectionnés doivent effectuer le versement de 180 euros pour les droits d'inscription dans un délai maximal de 10 jours à partir du jour où leur sélection leur est annoncée. Le concurrent ne pourra participer au concours si cette condition n'est pas remplie. Ces droits d'inscription ne pourront en aucun cas être remboursés et aucun autre document ni photo ne sera retourné.

Le versement des frais d'inscription doit être adressé à:

Concurs Internacional de Música
Maria Canals de Barcelona
Banco SabadellAtlantico
Via Laietana, 47
08003 Barcelona (Catalogne – Espagne)
Compte courant du Concours :
IBAN : ES1100810057300001427051
SWIFT : BSABESBB

Les frais de virement international doivent être pris en charge par le concurrent.

JURY

7) Les membres de la famille du Jury ou les élèves avec qui ils auraient travaillé pendant les trois dernières années ne peuvent pas se présenter au concours. En cas d'irrégularité, le concurrent sera immédiatement éliminé.

8) La composition du Jury sera la même pendant toute la durée du concours

9) Les concurrents éliminés lors de la première ou deuxième épreuve auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'entretenir avec un membre du Jury le matin du 28 mars ou du 30 mars. Les intéressés devront communiquer avec la Secrétaire des Concurrents après la fin de leur participation au Concours.

10) Les décisions du Jury sont sans appel.

CONVOCATION

11) Les concurrents admis ne pouvant participer au concours sont priés d'avertir l'organisation dans les plus brefs délais. Si le candidat omet d'avertir l'organisation, cela affectera ses candidatures aux futures éditions du concours.

12) Le concurrent doit se présenter au lieu, au jour et à l'heure fixés par la convocation, sauf en cas de force majeure dûment démontrée. Tout retard doit être justifié par la présentation d'un certificat médical ou d'un certificat officiel remis par l'organisme ou la compagnie de transport prouvant que le retard n'est pas imputable au concurrent (grèves, retard technique, etc.), ou tout autre motif valable selon le jugement de l'organisation. Sans présentation de ce document, le concurrent ne pourra pas être autorisé à passer les différentes épreuves du concours.

13) Le jour de la convocation, le concurrent doit présenter une pièce officielle attestant son âge et sa nationalité (passeport ou carte d'identité) et devra communiquer au secrétariat son adresse d'hébergement et son numéro de téléphone permettant de le contacter à Barcelone. L'organisation décline toute responsabilité quant aux préjudices qui peuvent être occasionnés aux participants si ces formalités exigées ne sont pas respectées.

14) Le tirage au sort des concurrents aura lieu le jour de la convocation. Un numéro d'ordre, qui leur servira pour les épreuves suivantes, leur sera alors attribué. Le tirage au sort du 66ème concours commencera par la lettre A.

15) Les horaires de la première épreuve et les horaires de la répétition au piano dans la salle où se déroulent les épreuves seront communiqués aux concurrents le jour même de la convocation.

16) Le jour de la convocation, un piano sera mis à disposition pour tous les concurrents souhaitant travailler pendant leur séjour à Barcelone et pendant leur participation au concours. L'organisation ne mettra à disposition aucun piano supplémentaire pour les concurrents qui, sans prévenir et de manière injustifiée, ne se présentent pas à l'endroit et à l'heure convenus avec l'organisation.

ÉPREUVES / considérations générales

17) Le concurrent arrivant en retard de façon non justifiée aux épreuves sera éliminé.

18) Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur. Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.

19) Le président du Jury est en droit d'interrompre toute exécution lorsque le minutage fixé pour chaque épreuve est dépassé.

20) Les notes sont comprises entre 5 (minimum) et 10 (maximum), et les décimales autorisées sont les suivantes : 0,25, 0,50 et 0,75. Les moyennes obtenues dans chaque épreuve seront calculées à deux décimales.

21) Toute infraction au règlement du concours ou toute manifestation intempestive d'un concurrent entraîne l'élimination immédiate de celui-ci.

22) Le public est admis à toutes les épreuves. Le président du Jury est toutefois en droit de procéder à l'évacuation de la salle en cas de manifestations intempestives ou exagérées. Le cas échéant, l'épreuve se poursuivra à huis clos.

23) L'organisation du concours se réserve le droit d'admission et la possibilité de vendre des billets afin de permettre l'accès aux épreuves.

24) Le concours se réserve tous les droits de radiodiffusion, d'enregistrement audio et vidéo, d'émission télévisée ou de diffusion sur Internet des différentes épreuves et des autres événements et concerts du concours, ainsi que les enregistrements d'un ou plusieurs CD ou DVD, ayant le droit de commercialiser ou céder librement, en exclusivité et sans autre limitation, les droits en faveur de n'importe quelle personne ou entité. Cette transmission de droits se fait à titre gratuit.

25) Les informations envoyées par les concurrents lors de leur inscription au concours et celles qui seront générées pendant les activités artistiques et professionnelles des concurrents seront incluses dans un fichier propriété de l'Association du concours et ne seront utilisées pour aucune autre finalité qui ne soit rattachée à la diffusion du concours, des concurrents ou des autres activités associées aux activités susmentionnées. De même, le concurrent autorise l'organisation du concours à utiliser ses informations afin de faire la promotion du concours et des concurrents pendant et après le déroulement de l'événement.

ÉPREUVES

Première Épreuve

26) Une moyenne minimum de 7 est indispensable pour être admis à la deuxième épreuve. À la fin de la délibération de la première épreuve, la liste des noms des concurrents qui auront dépassé cette moyenne de 7 sera affichée. En principe, au cas où plus de 18 concurrents dépasseraient cette moyenne de 7, seuls les 18 candidats les mieux classés seront admis à la deuxième épreuve.

27) Les candidats ayant obtenu 7 ou plus mais qui n'ont pas été admis à la deuxième épreuve pourront recevoir un certificat de participation indiquant le nombre de points obtenus s'ils en font la demande auprès de l'organisation du concours immédiatement après la publication des résultats. Ce certificat sera envoyé, une fois finalisé le concours, par courrier électronique.

Deuxième Épreuve

28) Une moyenne minimum de 8 est indispensable pour être admis en demi-finale.

29) Pour passer en demi-finale, la moyenne générale de chacun des concurrents sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la première épreuve, minorée de 10%, et la note de la deuxième épreuve, augmentée de 10%.

30) En principe, le Jury ne pourra admettre plus de six concurrents en demi-finale.

31) Les noms des concurrents qui passent en demi-finale ainsi que les listes des médailles et diplômes d'honneur seront connues pendant l'acte de remise des prix qui aura lieu immédiatement après la délibération du Jury. Les concurrents devront retirer personnellement les médailles et les diplômes décernés.

32) L'organisation du concours remettra un certificat indiquant la note obtenue à tous les concurrents qui auront pris part à la deuxième épreuve sans avoir obtenu de prix, à condition que ces derniers en fassent la demande après la publication des résultats. Ce certificat sera envoyé, une fois finalisé le concours, par courrier électronique.

ÉPREUVES

Demi-Finale

33) La note pour passer en finale sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la deuxième épreuve minorée de 10%, et la note de la demi-finale, augmentée de 10%.

34) Le Jury ne pourra admettre plus de trois concurrents en finale.

35) Les concurrents non qualifiés pour la finale obtiendront une médaille et le diplôme de demi-finalistes du concours.

36) Les noms des demi-finalistes qualifiés pour l'épreuve finale seront annoncés après délibération du Jury. Les demi-finalistes éliminés qui ne peuvent être présents à la Cérémonie de remise des prix et diplômes qui aura lieu le 2 avril à la mairie de Barcelone devront obligatoirement récupérer leurs prix en personne le jour et à l'heure à préciser avec le secrétariat du concours et les donateurs des prix. En outre, la participation à l'un des récitals organisés par Off Concours leur sera proposée.

Finale

37) Le classement qui décidera l'ordre des lauréats du concours sera calculé à partir de la moyenne entre la note obtenue lors de la demi-finale et celle obtenue en finale.

38) Les prix seront décernés par ordre de note. Le premier, le deuxième et le troisième prix ne peuvent en aucun cas être partagés. En cas de ballottage (on considère qu'il y a ballottage lorsque la différence entre deux notes ne dépasse pas 0,05 point), la décision pour désigner le premier prix sera soumise au vote secret du Jury. Le deuxième prix peut également être soumis au vote secret du Jury lorsque la différence entre le deuxième et le troisième concurrent est inférieure à 0,05 point. En cas de ballottage, le vote du président du Jury est considéré comme décisif.

39) Les noms des concurrents qui ont obtenu les prix principaux et le prix du public seront annoncés quelques minutes après la finale, en présence du public.

40) L'ordre de participation à la finale a lieu, en principe, sur la base du numéro du concurrent. Cet ordre peut cependant être modifié lorsque plusieurs concerts sont répétés pendant la finale ou lorsque le chef d'orchestre en fait la demande.

LAURÉATS

41) Les lauréats ont l'obligation de se présenter à la cérémonie de clôture et de remise des prix pour recevoir personnellement le ou les prix qui leur auront été attribués (prix principaux, prix spéciaux et concerts).

42) Le Directeur Artistique est le seul compétent pour désigner les lauréats qui participent à la cérémonie de clôture. Les lauréats désignés sont tenus de prendre part à ces récitals et ne peuvent en aucun cas prétendre à une rémunération. Le Directeur Artistique désignera aussi le morceau ou les morceaux à exécuter, qui seront choisis parmi ceux présentés au Concours.

43) L'absence du lauréat à la cérémonie de clôture et de remise des prix, et autres événements du concours (si celui-ci est désigné pour y participer) entraîne automatiquement l'annulation de ses récompenses et la perte des avantages éventuellement associés à ces récompenses, sauf en cas de maladie justifiée par la présentation d'un certificat médical.

44) Les concurrents ayant reçu comme prix un concert offert par le Concours devront accepter les conditions financières, les dates et le répertoire proposés par les programmeurs avec l'accord préalable de l'organisation du concours. En cas de non-acceptation de ces conditions ou en cas d'impossibilité quant au fait de les assumer, le concurrent ne pourra pas participer au concert. L'organisation du concours n'est pas tenue responsable de la rupture des accords préalablement pris entre l'organisation du concours et les programmeurs et donateurs de concerts. L'organisation du Concours se réserve le droit d'annuler des concerts des lauréats qui ne remplissent pas les formalités administratives et fiscales, et qui ne satisfont pas les délais fixés par les donateurs du prix.

45) L'envoi du formulaire d'inscription en ligne implique la lecture, compréhension et acceptation de toutes les clauses du règlement du concours.

PRIX

Prix principaux

Premier Prix

Prix Fundació Jesús Serra
25.000 euros

Médaille offerte par
Bagués-Masriera Joiers

Deuxième Prix

Prix Fundació Carulla
10.000 euros

Médaille offerte par
Capdevila, Joiers i Argenters

Troisième Prix

Prix Fundació Lluís Coromina
6.000 euros

Médaille offerte par
Sant, Joieria i Argenteria

Demi-finaliste classé **en 4ème position**

Prix Mariona Guarro de Martínez Girona
1.500 euros

Demi-finaliste classé **en 5ème position**

Prix Museu de la Colònia Vidal
1.500 euros

Demi-finaliste classé **en 6ème position**

Prix Joan Artur Roura i Comas
1.500 euros

Médailles

Diplômes

PRIX

Prix spéciaux

Prix au concurrent espagnol le mieux classé

Trinity College London

Prix de 2500 euros et une tournée en Espagne, offerts par Trinity College London au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

Prix du public

Solfa Recordings

25 heures d'enregistrement et édition offertes par Solfa Recordings au gagnant du Prix du Public.

Meilleur interprète de la musique de Manuel Blancafort (1897-1987)

Fondation Manuel Blancafort

Prix de 1500 euros offert par la Fundació Manuel Blancafort au meilleur interprète de la musique de Manuel Blancafort à partir de la deuxième épreuve (catalogue des œuvres à consulter sur www.manuelblancafort.org).

Prix au meilleur interprète de la musique de Isaac Albéniz (1860-1909)

Fundació Pública Museu Isaac Albéniz de Camprodon

Prix de 1000 euros offert par la Fundació Pública Museu Isaac Albéniz de Camprodon au meilleur interprète de la musique d'Isaac Albéniz, ainsi qu'un éventuel récital à Camprodon.

Meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou (1893-1987)

Fundació Frederic Mompou

Prix de 1500 euros offert par la Fundació Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou, à partir de la deuxième épreuve (catalogue des œuvres à consulter sur www.fundaciomompou.cat).

Meilleur interprète de musique de chambre.

IV Prix Pere Vallribera Moliné

1.500 euros et la possibilité de divers (plusieurs) concerts offert au meilleur interprète de musique de chambre, offert par la Fondation Privée Musicae et la famille Vallribera-Mir, en mémoire de Pere Vallribera Moliné et Francina Mir Pujol.

PRIX

Prix spéciaux concerts

Prix au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou (1893-1987)

Fondation Frederic Mompou

Récital offert par la Fundació Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou au cours du cycle musical Nous Valors-Joves & Clàssica 2021 de Joventuts Musicals de Barcelona, à partir de la deuxième épreuve.

Prix au concurrent espagnol le mieux classé

Institut Cervantes de Palerme

Récital offert par l'Institut Cervantes de Palerme au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

Prix à l'interprète italienne le mieux classé parmi les dix premiers

Istituto Italiano di Cultura di Barcellona

Récital offert par l'Istituto Italiano di Cultura di Barcellona à l'interprète italien le mieux classé parmi les dix premiers.

Prix concerts

Fundación Jesús Serra

Fundación Jesús Serra

Concert avec Orchestre à Sevilla

Un minimum de 1 concert avec la Real Orquesta Sinfónica de Sevilla pendant sa saison au Teatro de la Maestranza, offert au Premier Prix du Concours

Fundación Jesús Serra

Concert avec Orchestre à Bilbao

Un minimum de 1 concert avec l'Orquesta Sinfónica de Bilbao au Palais Eskalduna pendant sa saison, offert au premier prix du concours.

Fundación Jesús Serra

Concert avec Orchestre à Tenerife

Un minimum de 1 concert avec l'Orquesta Sinfónica de Tenerife au Auditori Adán Martín pendant sa saison, offert au premier prix du Concours.

Fundación Jesús Serra

Concert avec Orchestre à Madrid

Un minimum de 1 concert avec l'Orquesta Sinfónica de Madrid pendant sa saison au Auditorio Nacional, offert au premier prix du concours.

L'auditori — Barcelona

Un récital avec la JONC à l'occasion du Festival Emergents de Barcelona.

PRIX

Prix Elvira Ferreras de Gaspar

Un concert dans le Jardí del Tarongers offert par la famille Gaspar Ferreras à l'un des finalistes. Lors de ce concert, le lauréat du prix devra interpréter une œuvre parmi celles suggérées par l'organisation.

Prix Maria Rosa Jorba

Un concert offert par la famille Cendrós Jorba au théâtre Romea, à un des six demi-finalistes. Le lauréat du prix devra jouer au minimum une œuvre d'un compositeur catalan.

MNAC – Barcelona

Récital de piano dans le cadre du Musée national d'art de Catalogne (MNAC) de Barcelone offert par les Amis du MNAC au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

Música con encanto de Marbella

Récital de piano dans le cycle de Concerts Música con Encanto de Marbella offert par le Centro de Divulgación Musical del Mediterráneo de Marbella à l'un des finalistes.

Association Animato

Un récital partagé offert par l'association Animato à la salle Cortot de Paris aux premier et deuxième prix du concours.

Festival Pianino

Chartreuse de Valldemossa – Mallorca

Récital pendant le Festival Pianino à la Chartreuse de Valldemossa offert à un finaliste du concours.

Fondation Orfeo Català, Palau de la Música Catalana

Un récital offert par la Fondation Orfeo Català - Palau de la Música Catalana à un finaliste au Palau de la Música Catalana à Barcelone.

Instituto Cervantes et

Winners & Masters – München

Récital de piano à la Gasteig de München offert par l'Institut Cervantes de München et Winners&Masters à un finaliste du concours.

Real Academia de España a Rome

Récital de piano à la Real Academia de España à Rome offert à l'un des finalistes. Le lauréat du prix devra jouer le jour du concert l'œuvre commandée par l'Academia de España à Rome à un compositeur en résidence de l'Académie ou interpréter au minimum une œuvre d'un compositeur espagnol contemporain.

Wu Promotion

Une tournée de concerts en Chine, offerte par Wu Promotion à un finaliste du concours.

Cette liste de concerts assurée par l'organisation du concours pourra être élargie jusqu'au jour de la cérémonie de clôture et de remise des prix (consulter l'actualisation des concerts offerts sur www.mariacanal.cat). Tous les concerts offerts par le concours sont rémunérés.

Au cours des derniers jours du concours, les finalistes auront la possibilité de participer à des auditions organisées par des agences de management et pouvant déboucher sur l'obtention de contrats et de concerts.

Enregistrement d'un CD

Naxos

Enregistrement d'un CD avec Naxos offert au premier prix, avec sonates d'Antoni Soler, compositeur catalan (1729-1783).

OFF CONOURS

L'organisation du concours proposera aux concurrents qui sont hors-concours quelques concerts à Barcelone. Lors du choix des candidats, de l'importance sera accordée à la connaissance de l'anglais ou de l'espagnol, ainsi que des facilités de communication. Ces concerts ne seront pas rémunérés, mais l'organisation du concours prendra en charge l'hébergement des concurrents sélectionnés pour y participer.

Les récitals Off Concours ont pour objectif de diffuser la musique classique à travers la ville de Barcelone de façon gratuite. Les récitals sont découpés en 3 grandes catégories :

- Cours de maître et récitals donnés dans des écoles de musique
- Récitals donnés dans des espaces publics de la ville de Barcelone
- Récitals donnés au sein de plusieurs entités culturelles et sociales

Un certificat sera délivré (sur demande) à tous les concurrents réalisant des récitals Off Concours afin que ces derniers puissent en démontrer officiellement la participation dans leur CV.

PROGRAMME DU CONCOURS

Première épreuve

**Minutage maximum de cette épreuve :
20 minutes.**

J. S. BACH

Au choix du concurrent : prélude et fugue du clavecin bien tempéré (Vol. I ou II).

L. V. BEETHOVEN

Au choix du concurrent, une Sonate complète,

Les œuvres suivantes ne seront pas

acceptées: op. 2, n° 1; op. 10, n° 1 ; op. 14, n° 1 ; op. 14 n° 2 ; op. 27, n° 2 op. 28; op. 31 n° 2 ; op. 49, n° 1 ; op. 49, n° 2 ; op. 79 (les concurrents devront interpréter un ou deux mouvements ou l'intégralité de la sonate en fonction du choix du directeur artistique)

F. CHOPIN, F. LISZT, C. DEBUSSY, S. RACHMANINOV ou A. SCRIBIN

Une étude, au choix du concurrent.

PROGRAMME DU CONCOURS

Deuxième épreuve

**Minutage maximum de cette épreuve :
40 minutes.**

1) Une œuvre contemporaine d'une durée maximale de 5 minutes composée à partir de 1995, **en notifiant par écrit la date exacte**. Les œuvres nécessitant de préparer le piano ainsi que les œuvres personnelles ne seront pas autorisées.

2) Une œuvre romantique à choisir parmi les œuvres suivantes :

J. BRAHMS

Sonate Do M. Op. 1 ; Sonate Fa# m. Op.2 ;
Sonate Fa m. Op. 5 ; Variations sur un thème de Haendel Op. 24 ; Variations sur un thème de Paganini Op. 35 Cahier I ou II.

F. CHOPIN

Ballade n° 1 en sol m. Op. 23 ; Ballade n° 2 en fa M. Op. 38 ;
Ballade n° 3 en la b. M. Op. 47 ; Ballade n° 4 en fa m. Op. 52 ;
Scherzo n° 1 en si m. Op. 20 ; Scherzo n° 2 en si b. m. Op. 31 ; Scherzo n° 3 en do # m. Op. 39 ; Scherzo n° 4 en mi M. Op. 54 ; Sonate en si b m. Op. 35 ; Sonate en si m. Op. 58 ;
Polonaise en mi b M. Andante Spianato et Polonaise Op. 22 ;
Polonaise en fa # m. Op. 44 ; Polonaise fantaisie en la b M. Op. 61 ; Fantaisie en fa m. Op. 49

C. FRANCK

Prélude, choral et fugue.

F. LISZT

Sonate en si m. ; Après une lecture du Dante ;
Rhapsodie espagnole ; Méphisto Valse ;
Ballade n° 2.

S. RACHMANINOV

Sonate n° 2 en si b m. Op. 36 ; Variations sur un thème de Corelli Op. 42.

F. SCHUBERT

Sonate D850 Op. 53 en ré M. ; Sonate D894 Op. 78 en sol M.
(Fantaisie) ; Sonate D960 en si b M ; Wanderer Fantaisie en do M. Op. 15.

R. SCHUMANN

Carnaval Op. 9 ; Kreisleriana Op. 16 ; Sonate en sol m. Op. 22 ; Fantaisie Op. 17 ; Études symphoniques Op. 13 (avec les posthumes).

3) Au choix du concurrent: une oeuvre complète, ou une sonate, ou un mouvement d'une sonate, ou bien un, plusieurs ou tous les numéros d'un recueil d'un compositeur né à partir de 1860 inclusivement. La date de naissance du compositeur devra être indiquée.

L'ordre d'exécution des œuvres sera en principe choisi par le concurrent. Cependant, le Directeur Artistique pourra conseiller un ordre d'exécution s'il le juge nécessaire.

Au cours de la deuxième épreuve, il est obligatoire de jouer des œuvres de 3 compositeurs différents.

PROGRAMME DU CONCOURS

Demi-finale

**Minutage maximum de cette épreuve :
50 minutes.**

Récital de programme libre, à l'exception des études Op. 10 et Op.25 de Chopin et des œuvres interprétées au cours des épreuves précédentes. Le concurrent doit impérativement jouer une œuvre d'un compositeur espagnol.

Épreuve finale avec orchestre

Un des concertos suivants :

L.V.BEETHOVEN

Concerto n° 4 en Sol Majeur, op. 58

F. CHOPIN

Concerto n° 1 en mi mineur, op. 11

R. SCHUMANN

Concerto op. 54 en la mineur

J. BRAHMS

Concerto n° 2 Si b Majeur

S. RACHMANINOV

Concerto n° 2 en do mineur, op. 18

S. PROKOFIEV

Concerto n° 3 en Do Majeur, op. 26

M. RAVEL

Concerto en Sol Majeur

P. TCHAIKOWSKY

Concerto op. 23 n° 1 en si b mineur

IMPORTANT

**Toutes les œuvres doivent être
exécutées par cœur.**

**Toutes les œuvres doivent être
exécutées sans répétitions, à
l'exception des œuvres interprétées
pendant la demi-finale.**

**Les concurrents ne pourront pas
interpréter plus de trois œuvres du
même compositeur pendant le
concours.**

Bourses d'hébergement

L'organisation du concours prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner de tous les concurrents ayant réussi à se qualifier pour la deuxième épreuve. Cette condition sera valable à compter du lendemain de la publication des résultats de la première épreuve, et ce jusqu'au le jour après la publication des résultats de la deuxième épreuve. L'organisation du concours prendra également en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des demi-finalistes et finalistes jusqu'au jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise de prix.

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des concurrents pendant les jours suivant leur élimination, à condition que ces derniers soient choisis pour participer aux récitals organisés dans la ville de Barcelone, et ce jusqu'au jour suivant le dernier récital.

L'organisation du concours prend uniquement en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner dans le cadre des établissements proposés par l'organisation.